



DOSSIER DE PRESSE 2020

Cit'ergie
European Energy Award

**Plus de 200 collectivités engagées pour
le climat et la transition énergétique
avec le label Cit'ergie**

SOMMAIRE

1. UN LABEL QUI CONVAINC TOUJOURS PLUS DE COLLECTIVITES DEPUIS 2008... P 3
2. CIT'ERGIE : UN OUTIL OPERATIONNEL..... P 4
3. CIT'ERGIE : UNE METHODOLOGIE EPROUVEE..... P 6
4. OBJECTIVITE ET EFFICACITE DES OUTILS ET DES ACTEURS..... P 7
5. LES COLLECTIVITES LABELLISEES EN FRANCE..... P 8

1. UN LABEL QUI CONVAINC TOUJOURS PLUS DE COLLECTIVITES DEPUIS 2008

Cit'ergie est l'appellation française du label European Energy Award (EEA) mis en œuvre dans plusieurs pays européens (Allemagne, Autriche, Italie, France, Luxembourg, Lichtenstein, Monaco, Suisse) et déjà accordé à plus de 1500 collectivités européennes. En France, il est porté et diffusé par l'ADEME via ses directions régionales depuis 2008.

Au total, aujourd'hui ce sont 207 collectivités engagées dans la démarche :

- 3 collectivités sont labellisées Cit'ergie GOLD ;
- 59 collectivités sont labellisées Cit'ergie ;
- 60 collectivités sont labellisées CAP Cit'ergie ;
- 85 autres collectivités sont actuellement en processus Cit'ergie en vue d'une labellisation.

Ces collectivités représentent près de 22,9 millions d'habitants soit 33,9 % de la population française. 135 collectivités engagées sont des EPCI (65% du réseau), dont 17 métropoles.



2. CIT'ERGIE : UN OUTIL OPERATIONNEL

Cit'ergie est un outil opérationnel de structuration et d'amélioration continue des collectivités pour :

- Contribuer à l'élaboration et la mise en place des PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) ;
- Appuyer techniquement et encourager les démarches de transition énergétique en cohérence avec l'ambition des territoires tel que par exemple les projets de territoires à énergie positive (TEPOS) ;
- Répondre aux objectifs de la Convention des Maires.

La logique d'intervention de Cit'ergie s'articule autour de trois ambitions :

○ L'amélioration continue

Les politiques climat-air-énergie des collectivités sont évaluées sur la base de leurs compétences, moyens, actions réalisées et potentiels d'actions. Au cours du processus et au fil des cycles, leurs performances progressent, poussées par l'exigence du référentiel et l'émulation au sein du réseau.

○ La méthode

La labellisation Cit'ergie favorise une gestion transversale et pluridisciplinaire de la politique énergétique et climatique dans les collectivités. Elle permet la mise en place d'une nouvelle culture, de nouveaux outils de pilotage, de suivi des politiques et actions dans le domaine de l'énergie, de l'air et du climat grâce à une méthodologie proposée et à l'accompagnement d'un conseiller.

○ Vers l'excellence et l'exemplarité

Le label offre une reconnaissance forte aux niveaux national et international de la qualité de la politique climat-air-énergie des collectivités. L'exigence du référentiel en fait une référence en matière de politique climat-air-énergie, du premier pas (engagement dans la démarche) jusqu'à l'atteinte de l'excellence (labellisation Cit'ergie GOLD).

CAP
Cit'ergie
European Energy Award

Le label **CAP Cit'ergie** distingue les collectivités qui sont en bonne voie pour l'atteinte du label Cit'ergie d'ici 4 ans et bénéficient d'une évaluation supérieure à 35% du potentiel réalisé.

Cit'ergie
European Energy Award

Le label **Cit'ergie** est décerné aux collectivités qui dépassent 50% de réalisation de leur potentiel d'actions.

GOLD
Cit'ergie
European Energy Award

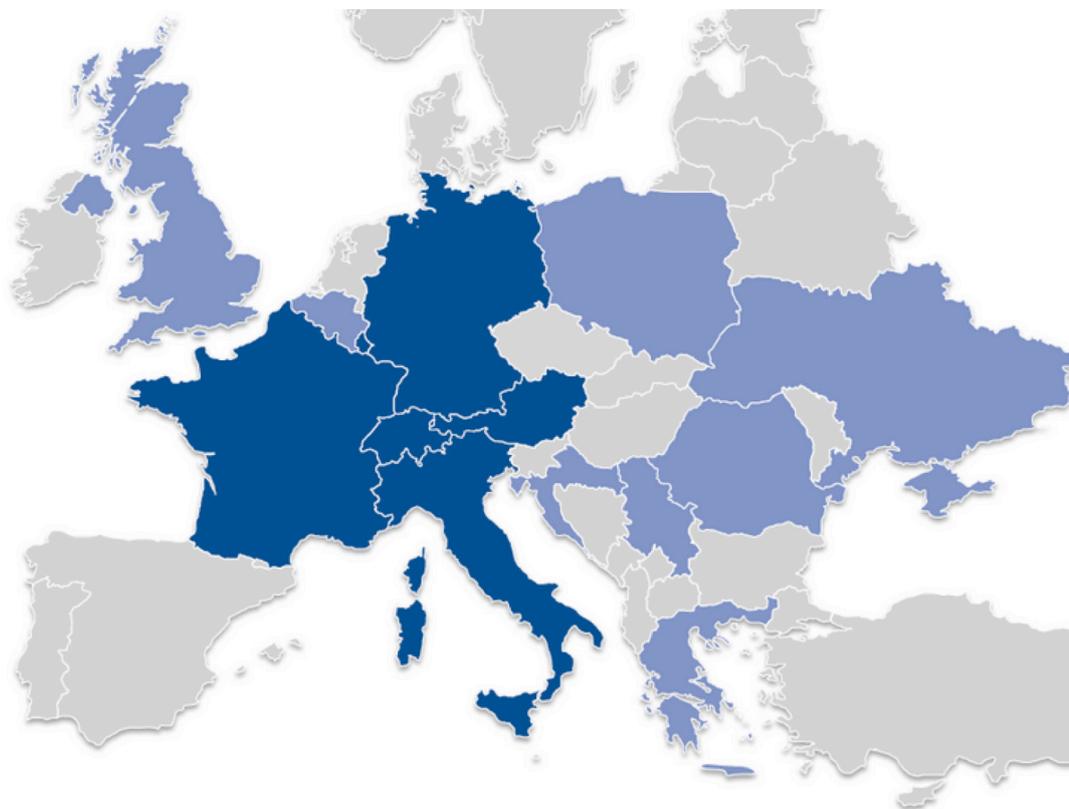
Le label **Cit'ergie GOLD** vient récompenser les collectivités les plus avancées et qui dépassent 75% de réalisation de leur potentiel d'actions.

Un label européen décliné pour les collectivités françaises

Le label Cit'ergie est l'appellation française du label European Energy Award, auquel participent plus de 1500 collectivités européennes dans plusieurs pays, dont plus de 900 qui ont déjà reçu le label : Allemagne, Autriche, Italie, France, Suisse, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco...

Créé en 1997 à l'initiative de collectivités suisses et autrichiennes, il permet de conduire des actions au niveau local et d'agir sur l'offre et la demande d'énergie.

Depuis sa création en 2003, l'Association internationale à but non lucratif « European Energy Award », dont l'ADEME est membre, fédère et coordonne tous les porteurs de projets nationaux qui mettent le label en œuvre. La Suisse, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, le Liechtenstein, le Luxembourg, Monaco et la France y participent. D'autres pays sont en expérimentation.

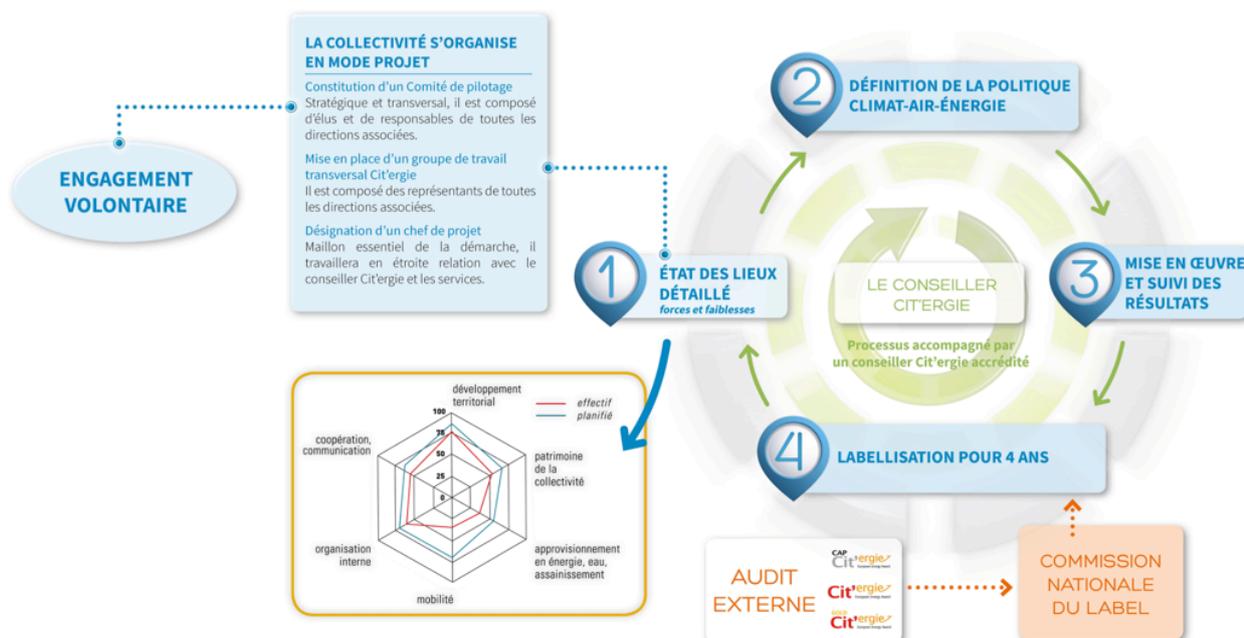


<http://www.european-energy-award.org/>

3. CIT'ERGIE : UNE METHODOLOGIE EPROUVEE

Véritable guide méthodologique destiné à l'amélioration continue de la politique climat-air-énergie des collectivités, le processus du label se conduit en quatre étapes avec l'appui d'un conseiller Cit'ergie accrédité :

1. l'état des lieux de la situation initiale à partir du référentiel national climat-air-énergie, dont le contenu est disponible ici : <https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/580-221>
2. la définition d'un programme pluriannuel de politique climat-air-énergie,
3. la phase de labellisation si la collectivité satisfait aux exigences du label,
4. la mise en œuvre continue, évaluée, avec chaque année une visite de suivi du conseiller Cit'ergie.



Et en pratique...

Les Directions Régionales de l'ADEME offrent aux collectivités qui souhaitent s'engager dans la labellisation Cit'ergie un accompagnement technique, un soutien financier et l'animation d'un réseau d'échanges entre collectivités engagées dans Cit'ergie.

Pour s'engager dans le processus, la collectivité doit :

- réaliser le pré-diagnostic sommaire de sa situation énergétique et de ses compétences avec la Direction Régionale de l'ADEME de son territoire,
- délibérer sur sa volonté de s'engager dans la démarche de labellisation,
- mandater son conseiller Cit'ergie parmi les conseillers accrédités,
- signer une convention de partenariat avec l'ADEME,
- s'organiser en mode « projet ».

4. OBJECTIVITE ET EFFICACITE DES OUTILS ET DES ACTEURS

○ Un accompagnement continu du conseiller tout au long du processus

Au niveau national, 64 conseillers Cit'ergie sont accrédités pour :

- accompagner la collectivité,
- co-animer le groupe de travail de la collectivité et éclairer les décisions,
- valoriser les actions déjà conduites,
- être une source d'informations sur les expériences et bonnes pratiques des autres collectivités,
- évaluer la politique de la collectivité,
- préparer le rapport en vue de la demande du label présenté à l'auditeur et à la Commission Nationale du Label,
- assurer la visite annuelle de suivi.

Pour sa mission, chaque conseiller s'appuie sur :

- un catalogue standardisé au niveau européen, constitué en France de 60 actions réparties dans les 6 domaines d'intervention de la collectivité,
- un référentiel national d'aide à l'évaluation, qui lui permet d'apprécier les actions conduites par la collectivité au regard de ses compétences propres et de son influence sur le territoire adaptée au contexte réglementaire et technique français.

Les 6 domaines du catalogue	
<input checked="" type="checkbox"/>	Développement territorial
<input checked="" type="checkbox"/>	Patrimoine de la collectivité
<input checked="" type="checkbox"/>	Approvisionnement eau, énergie et assainissement
<input checked="" type="checkbox"/>	Mobilité
<input checked="" type="checkbox"/>	Organisation interne
<input checked="" type="checkbox"/>	Coopération et communication

○ L'intervention d'un auditeur externe accrédité

En fin de processus, l'un des trois auditeurs accrédités en France intervient pour valider la demande de labellisation de la collectivité pour les niveaux de label Cit'ergie et Cit'ergie GOLD.

○ La Commission Nationale du Label : un organisme de contrôle indépendant

La Commission Nationale du Label est un organisme indépendant, compétent pour l'octroi ou le retrait des labels CAP Cit'ergie, Cit'ergie et Cit'ergie GOLD. Elle est responsable de l'assurance qualité du label et du contrôle du respect des critères de l'octroi du label.

Elle se réunit deux fois par an à la fin du premier semestre et à la fin du second semestre pour examiner les demandes qui lui sont soumises.

Elle se compose de professionnels qualifiés, compétents sur les thématiques climat-air-énergie des collectivités, issus de structures partenaires de l'ADEME (structures fréquemment représentées : AMORCE, AITF, collectivités Gold, FLAME, FNAU...).

5. LES COLLECTIVITES LABELISEES EN FRANCE

En tant que démarche d'amélioration continue, le dispositif Cit'ergie reconnaît 3 niveaux de performance pour aller vers l'excellence climat-air-énergie.



Le niveau gold est le niveau d'excellence du label.
Il récompense les collectivités qui dépassent 75% d'actions mises en œuvre.

Aujourd'hui 148 collectivités européennes le possèdent.

Trois collectivités ont atteint ce niveau en France :

- La Communauté urbaine de Dunkerque (59) avec 200 400 habitants et 81,3 % d'actions réalisées,
- La ville de Grenoble (38) avec 158 000 habitants et 80,1 % d'actions réalisées.
- La ville de Besançon (25) avec 116 700 habitants et 78,1 % d'actions réalisées,



Le label Cit'ergie distingue les collectivités qui dépassent 50% d'actions mises en œuvre.

59 collectivités françaises sont au total labellisées Cit'ergie en janvier 2020 :

1. La Communauté d'agglomération d'Agen (47) avec 96 700 habitants
2. La Communauté de communes du Bassin de Pompey (54) avec 40 600 habitants
3. La Communauté d'agglomération du Grand Besançon (25) avec 178 800 habitants
4. La ville de Brest (29) avec 139 200 habitants
5. Brest Métropole (29) avec 208 500 habitants
6. La ville de Caen (14) avec 105 400 habitants
7. La Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique (972) avec 157 400 habitants
8. La Communauté d'agglomération Grand Chambéry (73) avec 136 800 habitants
9. La ville de Châtelleraut (86) avec 31 700 habitants
10. La Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut (86) avec 53 700 habitants
11. La ville d'Echirolles (38) avec 35 600 habitants
12. La Communauté de communes de l'île d'Oléron (17) avec 22 300 habitants
13. La ville de La Rochelle (17) avec 75 400 habitants
14. La Communauté d'agglomération de La Rochelle (17) avec 167 700 habitants
15. La ville de Lille (59) avec 232 400 habitants
16. La Métropole Européenne de Lille (59) avec 1 143 600 habitants
17. La ville de Lorient (56) avec 57 700 habitants
18. La Communauté d'Agglomération de Lorient (56) avec 201 100 habitants

19. La ville de Lyon (69) avec 545 700 habitants
20. La Métropole de Lyon (69) avec 1 381 200 habitants
21. La ville de Malaunay (76) avec 5 900 habitants
22. La Communauté d'agglomération Metz Métropole (57) avec 220 700 habitants
23. La ville de Montmélián (73) avec 4 100 habitants
24. La Métropole du Grand Nancy (54) avec 256 600 habitants
25. La ville de Nantes (44) avec 298 000 habitants
26. Nantes Métropole (44) avec 619 200 habitants
27. La Métropole Nice Côte d'Azur (06) avec 538 600 habitants
28. La ville de Niort (79) avec 59 000 habitants
29. La ville d'Orvault (44) avec 25 300 habitants
30. La ville de Perpignan (66) avec 121 900 habitants
31. La ville de Petit-Quevilly (76) avec 22 900 habitants
32. La Communauté urbaine de Grand Poitiers (86) avec 191 800 habitants
33. La Communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale (29) avec 100 400 habitants
34. La Métropole de Rennes (35) avec 443 200 habitants
35. La ville de Rouen (76) avec 110 200 habitants
36. La Métropole de Rouen-Normandie (76) avec 490 000 habitants
37. La Communauté d'agglomération de Saint-Brieuc (22) avec 151 500 habitants
38. La Communauté d'agglomération de Seine Eure (27) avec 68 500 habitants
39. La Communauté d'agglomération du Sicoval (31) avec 76 800 habitants
40. La Communauté de communes du Thouarsais (79) avec 35 900 habitants
41. La Communauté d'agglomération de Valence Romans Agglo (26) avec 220 200 habitants
42. La ville de Vénissieux (69) avec 65 400 habitants
43. La Ville de Vire Normandie (35) avec 17 800 habitants
44. Grenoble-Alpes Métropole (38) avec 443 100 habitants
45. Quimperlé Communauté (29) avec 55 500 habitants
46. La ville du Havre (76) avec 170 400 habitants
47. Toulouse Métropole (31) avec 763 000 habitants
48. La ville d'Angers (49) avec 151 200 habitants
49. La Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole (49) avec 293 700 habitants
50. La ville de Rillieux-la-Pape (69) avec 29 900 habitants
51. La ville de Dijon (21) avec 155 100 habitants
52. Dijon métropole (21) avec 251 900 habitants
53. La Communauté d'agglomération du Grand Chalon (71) avec 113 900 habitants
54. Caux Seine agglo (76) avec 77 100 habitants
55. La ville de Bordeaux (33) avec 252 000 habitants
56. Bordeaux Métropole (33) avec 783 000 habitants
57. La ville de Montpellier (34) avec 281 600 habitants
58. Montpellier Méditerranée Métropole (34) avec 465 100 habitants
59. La ville de Saint-Nazaire (44) avec 69 700 habitants



Le label Cap Cit'ergie distingue les collectivités dépassant 35% d'actions mises en œuvre.

60 collectivités sont au total labellisées CAP Cit'ergie en janvier 2020 :

1. Vienne Condrieu Agglomération (38) avec 89 200 habitants

2. La Communauté de Communes Cœur de Savoie (73) avec 36 500 habitants
3. La ville de Fontaine (38) avec 22 400 habitants
4. La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (69) avec 50 600 habitants
5. La Communauté d'agglomération Grand Montauban (82) avec 72 200 habitants
6. La ville de Montauban (82) avec 58 800 habitants
7. La ville de Clermont-Ferrand (63) avec 142 700 habitants
8. Clermont Auvergne Métropole (63) avec 288 400 habitants
9. La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises (08) avec 21 900 habitants
10. La Communauté urbaine du Havre Seine Métropole (76) avec 269 300 habitants
11. La Communauté d'agglomération Le Grand Narbonne (11) avec 127 500 habitants
12. La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc (74) avec 43 900 habitants
13. La ville de Dunkerque (59) avec 88 100 habitants
14. La Communauté d'agglomération Morlaix communauté (29) avec 64 400 habitants
15. La Communauté Urbaine Caen la mer (14) avec 265 500 habitants
16. La Communauté de Communes de Puisaye-Forterre (89) avec 37 200 habitants
17. La Communauté d'agglomération du Grand Angoulême (16) avec 106 400 habitants
18. Concarneau Cornouaille Agglomération (29) avec 50 000 habitants
19. La Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole (66) avec 268 600 habitants
20. La ville de Vitré (35) avec 17 900 habitants
21. La Communauté d'agglomération Vitré Communauté (35) avec 80 400 habitants
22. La ville de Delle (90) avec 5 800 habitants
23. La ville d'Amiens (80) avec 136 200 habitants
24. La Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole (80) avec 175 900 habitants
25. La Communauté de Communes de la Haute-Saintonge (17) avec 67 900 habitants
26. La ville de Blois (41) avec 45 700 habitants
27. Agglopolys, Communauté d'agglomération de Blois (41) avec 105 400 habitants
28. La ville d'Alençon (61) avec 26 000 habitants
29. La Communauté urbaine d'Alençon (61) avec 54 300 habitants
30. La ville d'Annecy (74) avec 126 400 habitants
31. La Communauté d'agglomération du Grand Annecy (74) avec 203 000 habitants
32. L'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (45) avec 61 400 habitants
33. La ville d'Épinal (88) avec 31 600 habitants
34. La ville d'Auxerre (89) avec 34 800 habitants
35. La ville de Vitry-le-François (51) avec 12 800 habitants
36. La Communauté de Communes de Vitry, Champagne et Der (51) avec 25 300 habitants
37. La ville de Saint-Louis (68) avec 20 600 habitants
38. La Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette (57) avec 28 300 habitants
39. La ville d'Épernay (51) avec 23 100 habitants
40. La Communauté d'agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne (51) avec 48 500 habitants
41. La ville de Pau (64) avec 77 500 habitants
42. La Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (64) avec 152 500 habitants
43. La Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud (57) avec 45 500 habitants
44. La ville de la Baie-Mahault (971) avec 30 500
45. La ville de Tourcoing (59) avec 97 500 habitants
46. La Communauté d'agglomération Haut-Bugey (01) avec 63 400 habitants
47. La Communauté d'agglomération Cap Excellence (971) avec 102 800 habitants
48. L'Établissement Public Territorial Est Ensemble (93) avec 416 000 habitants
49. La Communauté d'agglomération Paris-Saclay (91) avec 318 300 habitants
50. La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (95) avec 204 800
51. La Communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines (78) avec 229 400 habitants
52. La Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (91) avec 351 600 habitants
53. La ville de Cherbourg-en-Cotentin (50) avec 80 100 habitants

54. La Communauté de Communes Intercom Bernay Terres de Normandie (27) avec 55 700 habitants
55. La ville de Buxerolles (86) avec 10 000 habitants
56. La ville de Rochefort (17) avec 24 000 habitants
57. La Communauté d'agglomération du Grand Dax (40) avec 54 500 habitants
58. La Communauté d'agglomération du Pays de l'Or (34) avec 44 800 habitants
59. La Métropole Toulon-Provence-Méditerranée (68) avec 437 500 habitants
60. La ville de Vitrolles (13) avec 33 900 habitants

Nom des collectivités et nombre d'habitants à la date d'entrée en processus ou (le cas échéant) à la date de dernière labellisation.



Les collectivités qui se sont engagées en démarche Cit'ergie et n'ayant pas encore obtenu de distinction sont appelées « En processus Cit'ergie ».

Actuellement 85 collectivités françaises sont en processus Cit'ergie :

CC Vals du Dauphiné ; CA Châlons-en-Champagne ; CA Forbach ; CA Royan ; CC Beauce Val de Loire ; CC Chambord ; CA Saint-Louis ; Châteaurenard ; Kingersheim ; CA Auxerre ; CA Beaune ; CA Brive ; CA Cap Nord Martinique ; CA Châteauroux ; CA Chaumont ; CA CINOR ; CA Dieppe ; CA Dinan ; CA Dreux ; CA Épinal ; CA Hénin-Carvin ; CA Lamballe ; CA Lannion ; CA Lisieux ; CA Longwy ; CA Paris Vallée de la Marne ; CA Pays Ajaccien ; CA Pays Basque ; Hennebont ; CA Pornic ; CA Porte de l'Isère ; CA Riom ; Larmor-Plage ; CA Rochefort ; CA Saint-Quentinois ; CA Saumur ; CA Vannes ; CA Versailles ; Canteleu ; Caudebec-lès-Elbeuf ; Mer ; CC Amboise ; CC Argentan ; CC Cœur Côte Fleurie ; CC Dieulefit ; CC Haut Val de Sèvre ; CC Kaysersberg ; CC La Domitienne ; CC Lunéville ; CC Mad et Moselle ; CC Nozay ; CC Nuits-Saint-Georges ; CC Pays de Bitche ; CC Pays de Falaise ; CC Pays de L'Aigle ; CC Pays de Limours ; CC Picardie verte ; CC Portes de la Thiérache ; CC du Golfe de Saint-Tropez ; CC Saulnois ; CC Sélestat ; CC Vallées de l'Orne et de l'Odon ; CC Vendée ; Châteauroux ; Cléon ; CU Grand Paris Seine et Oise ; Elbeuf-sur-Seine ; EPT Grand Paris Seine Ouest ; EPT Grand-Orly Seine Bièvre ; Ploemeur ; EPT Plaine Commune ; Grande-Synthe ; La Possession ; Le Trait ; Métropole Orléans ; Mont-Saint-Aignan ; Montigny-lès-Metz ; Riom ; Saint-Aubin-lès-Elbeuf ; Saint-Pierre-lès-Elbeuf ; Saint-Quentin ; Saumur ; Strasbourg ; Métropole Strasbourg ; Versailles .

Et d'autres encore sont en passe de les rejoindre...

Des retours positifs des collectivités labellisées Cit'ergie en 2019

Caux Seine agglo

« La labellisation Cit'ergie a permis de créer une dynamique et un effet d'entraînement avec les 50 communes du territoire et d'associer pleinement la société civile dans l'élaboration d'une stratégie ambitieuse en matière de climat air énergie. »

La Ville et la Communauté urbaine d'Angers

« Cit'ergie permet de se challenger, tout en s'appuyant sur un regard expert extérieur et indépendant. L'engagement du territoire dans la transition écologique n'est pas nouveau, mais la dynamique est démultipliée, et disposer d'un cadre de référence est précieux pour consolider rapidement notre ambition. »

La Ville et la Métropole de Bordeaux

« Si la transition énergétique est le moteur de l'action métropolitaine menée depuis plusieurs années, Cit'ergie nous a permis de vérifier que Bordeaux Métropole et Bordeaux œuvrent concrètement sur les questions climat-énergie. »

La Communauté urbaine de Grand Poitiers

« Cit'ergie est l'outil d'amélioration continue de notre action. En étroite articulation avec les autres démarches, il fédère les élus et les services de Grand Poitiers et des communes vers la transition énergétique du territoire. »

La Ville de Vénissieux

« Pour le climat, la question de l'usage de l'énergie est importante et nous pouvons agir localement. Le label Citergie nous permet d'évaluer rigoureusement l'impact de nos actions, dans une démarche partagée et audité. Ce travail est un puissant vecteur d'incitation à agir, à faire mieux, à se comparer... »

La Ville du Havre

« Entrer dans une démarche neutre et objective, comme Cit'ergie, est un gage de qualité auprès des collectifs citoyens. Cela nous incite aussi à nous remettre en question, à progresser, lancer des actions nouvelles, et toujours chercher à mieux faire. »

<http://www.citergie.ademe.fr/>

Contacts presse

Service presse ADEME / 01 58 47 81 28 - ademepresse@havas.com

Twitter : [@ademe](https://twitter.com/ademe) - LinkedIn : [ADEME](https://www.linkedin.com/company/ademe) – Newsroom : www.presse.ademe.fr

Contacts ADEME

Guillaume BASTIDE, Chargé de mission Cit'ergie - 02 41 91 40 79 – guillaume.bastide@ademe.fr

Nelly SALIOU, Communication professionnelle et technique - 02 41 20 43 54 - nelly.saliou@ademe.fr

Bureau d'Appui Cit'ergie - 04 15 09 82 07 - citergie@ademe.fr

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, gaspillage alimentaire, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr [@ademe](https://twitter.com/ademe)

[@ademe](https://twitter.com/ademe)